



POST TENERAS LXX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de la commune de Collex-Bossy

du 14 juin 1993

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Collex-Bossy du 28 avril 1993 ;
vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;
vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975 ;

ARRETE

de donner le nom de

Chemin Marc-EMERY (député indépendant, adjoint au maire)

au chemin sans issue (ancien accès aux porcheries) partant de la route de Collex (N° 166) desservant un groupe d'immeubles neufs.

(Marc-Emery : personnage estimé et populaire de la commune de Collex-Bossy.

Né à Bossy le 18 août 1888, issu d'une très ancienne famille de la région, il commença par transporter du lait à Genève pour ensuite se lancer dans l'élevage et créer de grandes porcheries à Collex.

Il a siégé au Grand Conseil de 1927 à 1933 en qualité de député indépendant et occupé la charge d'adjoint au maire de 1935 à 1939.

Il s'est éteint à Collex le 4 décembre 1973, dans l'estime générale).

Cette disposition entre en vigueur le 1er septembre 1993.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Finances	1 ex.
Sautier	1 ex.
Chancel.	1 ex.
BH	1 ex.

12.04.00



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: